



Mylène WUNSCH

Conseillère Régionale Centre-Val de Loire
Départements. Indre (36)
Février 2024

n°18

► Bonjour Madame WUNSCH et merci d'avoir accepté cette interview. J'aimerais aborder avec vous différents sujets aujourd'hui majeurs pour la France, le Berry et nos concitoyens. Pour cela, je souhaite que nous échangions sur différents aspects en partant dans un 1^{er} temps de l'Europe. Comme vous le savez, les nouveaux accords de libre-échange européens sont une totale catastrophe pour nos paysans français et la planète. Dans quelques jours arrivent ces nouveaux accords avec la Nouvelle-Zélande et l'Europe. Par exemple, une importation massive de lait arrivera alors que depuis 10 ans et chaque jour en France, 27 exploitations agricoles mettent la clé sous la porte ! Le lait provenant de 18500Kms sera certainement bien meilleur pour nous et la planète... Que pensez-vous de cette situation et nouvelle décision de la commission européenne ?

Nous marchons vraiment sur la tête, comme l'on si judicieusement fait remarquer les Jeunes Agriculteurs avec les panneaux retournés dans nos villes et villages. Récemment le « Haut Conseil pour le climat » a publié un rapport sur la hausse des émissions de gaz à effet de serre liées aux importations des produits agricoles en France. "46% des émissions alimentaires sont des émissions importées" contre 42% en 2010. La mise en place de ces accords de libre-échange européens avec la Nouvelle-Zélande, le Mercosur ou le Chili est totalement irrationnelle et va entraîner une importation massive de produits agricoles (lait, céréales, bétail, volailles...), va encore augmenter la concurrence déloyale imposée par le gouvernement et l'UE à l'encontre de nos agriculteurs mais également mettre en péril notre sécurité et notre souveraineté alimentaire. Le groupe RN au PE a toujours voté contre les accords de libre-échange, seul moyen de nous opposer et de lutter contre les atteintes de l'Union européenne à l'agriculture française.

► Les tensions avec le monde agricole montent de jour en jour en Europe, Hollande, Allemagne... et maintenant en France. La volonté administrative consiste à réduire les cheptels bovins, de ne plus exonérer le gasoil agricole, de pointer du doigt cette profession pseudo-destructrice de nos environnements... On peut relever un rapport particulièrement sévère et peut objectif sur ce sujet émis par la cour de compte. La commission européenne n'est également pas en reste sur ces sujets. C'est bien cette profession qui nourrit les Hommes, gère et entretient globalement nos espaces naturels. Elle fait partie de la politique de santé publique nationale. Alors pourquoi autant d'acharnement et volonté de "casser" cette profession ?

On voudrait faire disparaître la "paysannerie française" que l'on ne s'y prendrait pas autrement. La décroissance agricole imposée par l'UE notamment avec la stratégie « De la ferme à la fourchette » conduit à une baisse des rendements et de fait, des revenus des agriculteurs français. Elle crée une surtransposition aux normes françaises, de nouvelles normes européennes drastiques mettant ainsi nos agriculteurs face à une concurrence internationale déloyale à laquelle s'ajoute une complexité administrative, sur les dossiers PAC notamment. Vous évoquez, je pense, le rapport concernant la « mauvaise santé » des sols européens, hors l'agriculture française a façonné nos paysages, a dessiné la France. La question environnementale est au cœur des préoccupations des agriculteurs puisqu'elle concerne directement le fruit de leur travail, leur vie quotidienne, leur santé, la transmission de leurs exploitations, leur avenir. Il y a une volonté européenne et gouvernementale de changer notre modèle agricole en occultant totalement le risque de nouvelles pertes d'exploitations agricoles françaises. Le bon sens paysan a permis à la France d'être un immense pays agricole, aujourd'hui nos agriculteurs sont suspendus aux aides et n'arrivent plus à vivre décemment ! Cherchez l'erreur ?



» Dans ces temps difficiles et très tendus, les députés de l'Assemblée nationale viennent de voter une augmentation de 300€ sur leur frais de mandat. Est-ce opportun lorsque la pauvreté est en totale augmentation en France avec une inflation des prix sans une augmentation significative des salaires ?

L'augmentation de 300€ de l'Avance sur les Frais de Mandat des députés de l'Assemblée nationale est certainement très mal choisie, compte tenu de l'augmentation de la pauvreté en France et de l'inflation. Cette décision est d'autant plus critiquable qu'on apprend que les sénateurs ont également augmenté leur enveloppe AFM de 700€. Pour être très claire, l'avance sur les frais de mandat n'est pas une rémunération des députés, cette augmentation a été présentée aux députés "comme une compensation quasi automatique de l'inflation". Devant cette méprise, les députés RN ont demandé à la présidente de l'Assemblée nationale, de "reporter sine die" cette mesure.

» Vous siégez depuis quelques années au Conseil Régional. Comment positionnez-vous vos propositions dans ce Conseil, quelle est l'ambiance générale ?

Au Conseil Régional notre priorité est toujours de protéger les intérêts des habitants de notre région. Si une proposition allant dans ce sens est proposée, nous exprimons un vote favorable, quelque soit le groupe à l'origine de la proposition. Notre engagement est évidemment de défendre nos idées, sans sectarisme, en cohérence avec l'intérêt général et par respect pour les électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Il faut cependant reconnaître que nous sommes souvent marginalisés voire insultés par l'extrême gauche régionale. Nos propositions, bien que non clivantes et transparentes, sont systématiquement rejetées par les élus NUPES en raison de notre appartenance au RN. Il y a un sectarisme profond de la part de l'exécutif qui est complètement inféodé aux désidérats des Khmers-verts du groupe ES (EELV présidé par Jérémy Godet). Force est de constater que les groupes CDRC (LREM présidé par Marc Fesneau) et UDCI (LR présidé par Nicolas Forissier) y contribuent et ont tendance à éviter de voter en faveur de nos propositions d'où une atmosphère politique complexe au sein du Conseil Régional. Un exemple récent, sur la question du GNR, nous avons proposé de demander à l'Etat, via la préfète de région, l'annulation de l'augmentation du tarif d'accise en 2024 (revendication portée aujourd'hui haut et fort par les agriculteurs). Les groupes majoritaires NUPES ont voté contre. Le CDRC ainsi que l'UDCI n'ont pas pris part au vote, CQFD.

» Nos élus nationaux de l'Indre, Mme la Sénatrice Frédérique Gerbaud, Mme la Sénatrice Nadine Bellurot, M. le député François Jolivet et M. le député Nicolas Forissier ont des prises de positions ou des absences connues et reconnues concernant la préservation de notre territoire pour des décennies avec notamment, le massacre de nos paysages historiques avec certaines solutions ENRi. Artificialisation des sols et biodiversité en subissent également les conséquences directes. Comment jugez-vous politiquement et humainement ces positions alors qu'il devrait y avoir un réel consensus ?

L'ensemble des élus de l'Indre devrait être engagé sur ce sujet et surtout être à l'écoute des préoccupations des Berrichons. La préservation de notre patrimoine naturel et culturel est tout aussi importante que la réflexion sur nos besoins énergétiques. La France, comme de nombreux pays, possède un héritage environnemental précieux, et il est de notre devoir de le protéger. Le sujet peut être clivant et certains élus ne souhaitent pas prendre le risque de froisser une partie de leur électorat. D'autres sont très loquaces sur le sujet en fonction de l'auditoire. Ils peuvent broder pendant de longues minutes face à un public acquis et être totalement absents lorsqu'il s'agit de s'opposer ou de prendre des décisions. Je ne conçois pas ainsi le rôle des politiques.

» La région Centre-Val de Loire sous couvert de son Président a déposé au mois de décembre 2019, le SRADDET. Différents axes peuvent sembler être très intéressants. Cependant l'axe central est très clair, réduire de 100 % les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique entre 2014 et 2050, atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050. L'atome, ses nouvelles technologies et solutions sont totalement mis de côté alors qu'au même moment le gouvernement souhaite relancer la filière. Peut-on parler de dissidence de la part de la gouvernance régionale ? Les enjeux annoncés par la région sont-ils sérieux et concrètement tenables ?



A l'époque je n'étais pas conseillère régionale mais notre groupe, en cohérence avec nos positions nationales, a voté contre ce SRADDET, en partie et en raison de ses objectifs jugés irréalistes. La Région CVDL veut « laver plus blanc que blanc » et met en place des comités et autres groupes de travail, je pense par exemple aux COP Départementales, tout en conservant son orientation d'une écologie radicale, extrémiste et financièrement intenable pour les habitants. Je qualifierai davantage cette posture d'idéologie que de dissidence. La majorité semble déterminée à poursuivre son projet sans tenir compte de son impact destructeur sur la biodiversité, sur une artificialisation des sols qu'elle ne veut pas quantifier et bien sur avec le risque d'une destruction irréversible des paysages de notre région. Le nucléaire, source d'énergie propre et décarbonée, que nous défendons, est mis de façon incompréhensible ou trop compréhensible de côté malgré son importance dans la région. La recherche reste le vecteur indispensable pour une approche raisonnable et durable des énergies de demain (les renouvelables comme l'hydrogène, les carburants de synthèse). Ce travail scientifique devra jouer un rôle crucial. Ce choix de la région est totalement déraisonnable et sera de toute évidence inatteignable.

► Si la région continue dans cet objectif, c'est une possible mise en danger de certains secteurs d'activités (consommateurs d'énergies électriques sans coupure, hôpital, téléphonie mobile, production industrielle...) puisque la production d'énergie intermittente et aléatoire pose un réel problème de continuité et de pilotage. Le nucléaire est actuellement absent dans les décisions de la région. Pourquoi ce choix ? Quel est votre point de vue sur le sujet de l'atome ?

Il est clair que la mise en œuvre complète des objectifs du SRADDET aura des conséquences sur les différentes filières de production de la région, tout comme sur le quotidien des habitants. Ce choix de la région d'aller vers une production d'énergie principalement basée sur des sources intermittentes et renouvelables posera des problèmes de continuité de services et de pilotage. Le passage aux énergies renouvelables, telles que l'éolien ou le solaire, risque d'impacter la production industrielle (une décroissance voulue et assumée par la majorité NUPES de la Région), d'entraîner une augmentation des coûts, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des énergies non renouvelables importées. Comme vous l'évoquez des secteurs d'activités critiques tels que les hôpitaux, la téléphonie mobile et la production industrielle, qui ont besoin d'un approvisionnement électrique fiable et continu, seront mis en danger. Le Rassemblement National (ex-FN) a toujours défendu le nucléaire. Je suis en faveur de cette production d'énergie qui fournit une électricité stable, propre et garantit notre indépendance énergétique. Il est intéressant de noter que les gouvernements précédents avaient pris des mesures pour réduire ou supprimer le nucléaire. Aujourd'hui, cette position est réévaluée et il est prévu d'investir massivement dans un programme de relance du nucléaire avec la construction de plusieurs EPR. Que de temps et d'argent perdu.



► Vous étiez présente à la soirée du 18 décembre à Déols, comme à d'autres soirées organisées sur le même thème dans le département. Cette soirée du 18 décembre est un véritable marqueur pour l'Indre et le Berry avec plus de 400 personnes, 21 associations, une salle comble, des maires, Monsieur le préfet de l'Indre, M. le Président du Conseil départemental, le Directeur de la DDT, la présence d'experts. Que retenez-vous de cette soirée ? Que proposez-vous comme actions très rapides et efficaces pour soutenir les actions du collectif Indre Energies Responsables afin que notre Berry ne devienne pas une poubelle de la France dans les prochaines années ?

La soirée du 18 décembre a été un franc succès et la présence de Fabien Bouglé n'y est pas étrangère. Toutefois, la majorité des personnes présentes sont acquises à la défense de notre département. Une telle réunion d'information devrait surtout servir à informer le plus grand nombre d'habitants et d'élus du département.

Si certains projets d'implantations de parcs éoliens ont été refusés par le Préfet, d'autres risquent de voir le jour. L'État doit intervenir pour stopper tous projets éoliens dans notre département. Le Préfet a précisé que l'Indre était un très bon élève et avait déjà atteint le pourcentage imposé d'ENRi, donc pourquoi continuer ? Nos députés doivent s'emparer du sujet.

Pour soutenir les actions du Collectif Indre Energies Responsables, chaque commune, chaque territoire doit se sentir concerné car hélas ça n'arrive pas qu'aux autres. Les habitants doivent venir gonfler les rangs des associations pour mener des actions d'envergure. Toutes ces associations font un travail remarquable et ont besoin de soutien et de bras. Le soutien financier nécessaire à toute action pourrait très bien venir de la Région qui subventionne de très nombreuses et diverses associations.



» Une nouvelle stratégie est à l'œuvre depuis quelques mois avec l'identification préalable par le maire d'une commune de zones d'accélération des ENR. Dans ces conditions, nous pourrions penser que le gouvernement se décharge de ses responsabilités laissant une pression et un sujet de plus à traiter par le maire. Quel est votre point de vue sur ce sujet ? Cette délégation de l'état que l'on connaît Jacobin vous surprend-elle ? Dans ces conditions, quelle est alors maintenant le rôle d'une commission d'enquête publique ?

Cette nouvelle stratégie qui consiste à déléguer aux maires la responsabilité d'identifier des zones d'accélération des Énergies Renouvelables (ENR) peut être perçue comme une manière pour le gouvernement de se décharger de ses responsabilités et de transférer la pression sur les maires. Cette délégation de l'État aux communes peut en effet surprendre et semble à contre-courant de sa centralisation bureaucratique habituelle. Elle ajoute une charge de travail aux maires mais a un côté beaucoup plus pervers. L'État impose ainsi son idéologie aux maires et même les plus réticents à cette loi se retrouvent contraints de l'appliquer au sein de leur commune. Par définition une commission d'enquête publique a pour but d'assurer l'information et la participation du public, la prise en compte des intérêts des tiers, de recueillir l'avis du public afin de permettre à la personne publique, la commune, de disposer des éléments nécessaires à son information. De toute évidence, l'action d'une commission ne pourra plus être effectuée objectivement avec cette nouvelle délégation.

» Tous les parcs éoliens autorisés mais non construits (ainsi que les parcs renouvelés) vont atteindre des hauteurs de l'ordre d'au moins 240 mètres, puisque les préfets ont reçu des instructions pour favoriser tous les projets, et que cette modification est très largement facilitée par les textes. Comment allez-vous dénoncer cette spirale infernale et œuvrer pour la totalement la stopper ?

Cette question me fait penser au projet d'implantation d'un parc éolien aux Sables entre Vigoux et Bazaiges. Il rentre complètement dans ce que vous qualifiez de spirale infernale. La bataille que mènent plusieurs associations dure depuis de nombreuses années. L'État, dans un déni de réalité complet, se sert de la transition écologique comme d'alibi. Objectivement nos gouvernants sont incompétents, naïfs et complètement soumis au lobby éolien qui a infiltré nos institutions publiques. La solution pourrait être un moratoire sur la question du "péril climatique et écologique".

» Il y a des données et des conclusions qui ne peuvent être occultées. Les dernières enquêtes publiques sur les projets éoliens industriels dans le Berry montrent que plus de 98% des dépositions sont totalement défavorables à poursuivre l'accueil de ces installations mortifères intermittentes et aléatoires. M. Stéphane Bredin (avant dernier préfet de l'Indre) avait écrit dans ses conclusions sur le projet éolien de Buzançais « Considérant que depuis les années 2010, l'Indre est un département qui participe fortement au développement des énergies renouvelables puisque, outre l'intermittence et le décalage entre les périodes de consommation d'énergie et les périodes de production d'énergie, avec près de 680Mw de puissance installée en service et/ou autorisés (dont près de 480MW d'énergie éolienne et 210 MW d'énergie photovoltaïque), la production d'énergie électrique renouvelable couvre d'ores-et-déjà la consommation électrique totale du département. Considérant qu'ainsi le département de l'Indre est le second producteur d'électricité renouvelable de la région Centre Val-de Loire, bien au delà de son poids habituel (population, surface...) dans la région... ». Dans ces conditions, ce sujet de l'éolien industriel dans l'Indre doit être stoppé dès maintenant. En conformité avec les considérants de M. Stéphane Bredin et du respect de son analyse, que proposez-vous concrètement pour les prochains jours ?

L'analyse du Préfet Bredin quant à la situation de notre département est claire. Malgré cela la Région se veut particulièrement alarmiste voire anxiogène sur la « transition écologique » que je préfère nommer adaptation climatique et sur l'implantation d'ENRi dans l'Indre. Conseillère régionale, je siége à la toute nouvelle Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (ZAN). Je me suis d'ailleurs opposée au vote du règlement intérieur qui ne prévoit pas le comptage des parcs éoliens ou photovoltaïques dans les zones artificialisées, d'autres conseillers régionaux d'opposition l'ont voté. J'ai également assisté à la COP36 qui s'est tenu tout dernièrement à Châteauroux. Mon implication sera totale dans ces différentes assemblées mais reste hélas limitée en termes d'actions ou de propositions.



» Comme vous le savez, le Berry est attaqué de toutes parts avec les porteurs de projets éoliens. Des signatures d'accords préalables de baux sont parfois actés sur le coin d'une table, sans conseil d'avocat, ni de notaire, ni de comptable. Les propriétaires floués laisseront malheureusement à leur descendance la gestion de cette catastrophe. Quel est votre point de vue sur le sujet ?

Les promoteurs de l'industrie éolienne ont un schéma d'approche de leurs proies potentielles très bien rodé. Leur présentation est alléchante financièrement et les propriétaires sont attirés par la perspective de percevoir une certaine rente, sans toujours être conscients des implications à long terme. Je considère que leur façon de procéder tient de la tromperie sur la « vente » et que cela devrait être puni par la loi et sanctionné financièrement. Encore faut-il qu'il y ait une réelle volonté politique de mettre fin à ses pratiques. Il serait judicieux d'organiser des campagnes de sensibilisation pour informer les propriétaires des risques financiers potentiels liés à la signature de ces baux. Les porteurs de projets éoliens devraient également être soumis à un encadrement spécifique afin d'éviter des situations dramatiques où des accords sont conclus à la hâte et sans conseil juridique adéquat.

» En 2023, Destination Brenne, le Conseil Syndical du PNR de la Brenne après des votes officiels ont exclu l'éolien industriel dans le PNR de la Brenne. Cet état de fait ne semble pas atteindre certains élus positionnés géographiquement dans ce PNR. Tête de pont, pro-éolien, M. Roland Caillaud (Président des maires ruraux de l'Indre et maire de Pouligny-Saint-Pierre) tient tête et s'obstine malgré les votes. Si son projet éolien sort de terre dans sa commune, ce sera une atteinte actée contre les intérêts vitaux du PNR de la Brenne et du Berry. Comment jugez-vous une telle obstination et un manque notoire du respect de l'intérêt général ?

Je ne connais pas personnellement M. Roland Caillaud, mais son entêtement en faveur de ce projet éolien est la manifestation d'un sectarisme politique certain et d'un manque total de respect de son rôle de représentant des administrés de sa commune et du bien commun. Ce projet nommé trompeusement « Ferme éolienne de Pouligny-Saint-Pierre » est un projet éolien terrestre, industriel, avec l'exploitation de cinq aérogénérateurs, au cœur de la quatrième zone humide de France et d'un remarquable patrimoine naturel. Cet élu, comme certains autres, fait fi de l'intérêt général et du bien commun que constituent nos paysages, c'est criminel.

» Je souhaite aborder avec vous l'aspect touristique du Berry, sa valorisation nationale et internationale. Les campagnes de promotions largement financées depuis ces dernières années montrent notre territoire sur ses plus beaux atouts. Les panoramas actuels montrent malheureusement une tout autre vue. L'ensemble des éléments visuels et très défavorables sont placés « sous le tapis », la Champagne Berrichonne en est l'exemple le plus évident (consulter le site Internet Berry Province). Dans le respect des futurs vacanciers, cette situation est-elle encore tenable ? Que proposez-vous ?

Vous ciblez, il me semble, les campagnes publicitaires de Berry Province et leur propension à oublier d'indiquer la présence de parcs éoliens. Je partage votre sentiment sur l'importance du tourisme dans le Berry et la nécessité de promouvoir notre patrimoine culturel et paysager, honnêtement et objectivement. Il est essentiel que les visiteurs ne soient pas trompés et que leur expérience dans notre région soit positive. Ils doivent avec pragmatisme être informés de l'altération des paysages due aux éoliennes, pourquoi pas par une cartographie de leurs emplacements, précisant également les lieux et sites remarquables à découvrir.

» Cet état de fait implique également une atteinte à la liberté d'entreprendre puisqu'un futur professionnel du tourisme ne disposera pas du label Gîtes de France si son projet se situe dans une zone ou à proximité de parc éolien (conclusion Gîtes de France depuis 2016). C'est donc la double peine qui arrive. Que pensez-vous de cette situation ?

Cette situation est ubuesque et regrettable. Je ne connais pas le fonctionnement d'une labellisation "Gîtes de France". Mais je suis consciente qu'elle revêt une grande importance pour les professionnels du tourisme car gage de qualité. Aujourd'hui, ils subissent une double peine injuste et pénalisante pour le secteur touristique et pour la liberté d'entreprendre. D'où l'importance du combat mené par les associations et la nécessité de se sentir tous concernés et impliqués auprès d'elles.



➤ Je voudrais terminer cette interview avec ces trois questions. Pour la France, Ou est-réellement aujourd'hui le pouvoir ? La France mémorable est-elle en train de sécher sur pied ? Que souhaitez-vous pour l'Indre dans les 30 prochaines années ?

Le pouvoir se situe aujourd'hui au sein de l'Union Européenne dont la France est un des plus zélés disciple. La France mémorable, nous l'avons tous vu ces derniers jours avec les manifestations des agriculteurs. Elle existe toujours bien que cruellement malmenée et nous nous devons de lutter pour qu'elle retrouve sa grandeur et sa fierté. Nous devons restaurer la souveraineté du peuple, principe fondamental de notre constitution et retrouver une voix forte dans le processus décisionnel, chaque citoyen doit activement s'impliquer dans le processus démocratique. *

Je nourris pour notre département l'espoir d'un avenir sans aérogénérateur. Que l'Indre devienne et redevienne une destination attractive à la fois sur le plan touristique mais également industriel.

Pascal VRIGNAT
Porte Parole

